

LES VISITES pendant l'arrêt de travail

Visite de pré-reprise

Articles R. 4624-29 et 30 du code du travail

Dans quels cas ?

Salarié en arrêt de travail d'une durée de plus de trente jours.

A quel moment ?

Pendant l'arrêt même si la date de reprise n'est pas encore fixée.

Quels objectifs ?

Préparer le retour au travail dans les meilleures conditions. Si nécessaire, recommander des aménagements et adaptations du poste de travail, des préconisations de reclassement, des formations professionnelles...

Rendez-vous de liaison

Article L. 1226-1-3 du Code du travail

Dans quels cas ?

Lors de tout arrêt de travail de plus de 30 jours (quelle qu'en soit la cause).

A quel moment ?

Organisé pendant l'arrêt de travail entre le salarié et l'employeur et le Service de prévention et de santé au travail, à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Quels objectifs ?

Ce rendez-vous doit permettre de préparer le retour du salarié dans l'entreprise, de l'informer des mesures d'accompagnement mobilisables (visite de pré-reprise, mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail, action de prévention de la désinsertion professionnelle).

Ce rendez-vous est facultatif et n'a pas de caractère médical.

Dispositifs complémentaires

D'autres dispositifs sont mobilisables pendant l'arrêt de travail : [Essai encadré](#), [Convention de rééducation professionnelle](#).

+ **D'info** sur www.santetravail-on.fr

11 centres à proximité de votre entreprise

Nous contacter

| MANCHE

Cherbourg : 02 33 44 29 09

Valognes : 02 33 95 20 14

Carentan : 02 33 71 97 71

Saint-Lô : 02 33 57 12 93

Torigny : 02 33 55 66 59

Coutances : 02 33 76 67 20

Granville : 02 33 90 83 11

Avranches : 02 33 68 26 87

Saint-Hilaire-du-Harcouët : 02 33 49 38 10

| CALVADOS

Vire : 02 31 66 27 07

| ORNE

Flers : 02 33 65 26 87



cellulepdp@santetravail-on.fr

© SIST Ouest Normandie

Votre état de santé vous empêche de continuer ou de reprendre votre travail ?

Contactez votre médecin du travail.

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie
CS 43509 - 107, Rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ Cedex
Tél. : 02 33 57 12 93 | www.santetravail-on.fr

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



Un accompagnement dédié pour anticiper la perte d'une activité professionnelle pour raison de santé

Service Interprofessionnel de Santé au Travail
Ouest Normandie | www.santetravail-on.fr



Douleurs, maladie, handicap, accident... Pour ne pas rester prisonnier d'un problème, nos équipes se mobilisent.

Octobre 2023

DIFFICULTÉS AU TRAVAIL POUR RAISON DE SANTÉ

Anticiper et agir pour préserver votre activité professionnelle



Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut rencontrer une difficulté à tenir son poste de travail en rapport avec son état de santé physique ou mentale, ou en rapport avec son âge.

Cette difficulté, qu'elle soit temporaire ou durable, peut compromettre à court ou long terme la possibilité de rester à ce poste, ou même dans l'entreprise. Employeur, salarié, nous sommes là pour vous accompagner.

NOTRE CELLULE SPÉCIALISÉE

En collaboration avec l'employeur et le salarié, nous intervenons avec votre médecin du travail dès qu'un risque de désinsertion professionnelle est identifié. Que ce soit pour aider un salarié à rester en poste malgré des difficultés ou pour accompagner son retour après un arrêt, notre mission est de préserver la continuité professionnelle.

Objectifs de la cellule :

- Prendre en charge le salarié avant que la situation ne se dégrade
- Éviter le licenciement pour raison médicale (inaptitude)
- Maintenir le salarié dans l'emploi
- Favoriser le retour à l'emploi
- Aider au reclassement ou à la reconversion professionnelle



RECHERCHE DE SOLUTIONS

Nos professionnels en santé au travail conseillent et accompagnent salariés et entreprises pour trouver des solutions adaptées au maintien en emploi (aménagement et adaptations du poste de travail, préconisations de reclassement, formations professionnelles...).

Nous prenons également en compte les éventuelles problématiques sociales, familiales et budgétaires.

Notre Service de prévention et de santé au travail, SIST Ouest Normandie, travaille en réseau avec d'autres acteurs de la désinsertion professionnelle (Service social de la Carsat Normandie, Assurance Maladie, CAP Emploi, etc.) pour apporter à chaque salarié des réponses spécifiques à sa situation.



LES SIGNAUX D'ALERTE

Si vous êtes confronté à l'un des signaux suivants, faites appel à nous :

- Multiples arrêts de travail
- Congés maladie prolongés
- Absences ou retards non justifiés
- Difficultés à accomplir certaines tâches (ralentissement, erreurs, baisse de productivité)
- Besoin fréquent de pauses
- Signes de fatigue, changement de comportement
- Apparition de problèmes relationnels
- Évitement de certaines tâches...



AVANTAGES

pour l'entreprise et le salarié

Prévenir la désinsertion professionnelle apporte des avantages concrets :

POUR L'ENTREPRISE, les bénéfices apportés peuvent être un déblocage d'aides financières, une **diminution de la durée des arrêts de travail** grâce à une prise en charge globale précoce, un apaisement des relations sociales, une image positive de l'entreprise...

POUR LE SALARIÉ, des **solutions concrètes** peuvent être apportées comme le maintien au poste avec un aménagement, reclassement en interne ou en externe, bilan de compétences, formations, solutions sociales...



NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION

Que vous soyez employeur ou salarié, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail cellulepdp@santetravail-on.fr ou en appelant votre centre SIST (numéros au dos de ce dépliant).

Employeurs, vous pouvez également demander une visite depuis votre espace adhérent accessible sur www.santetravail-on.fr.

A noter que le salarié doit être informé de votre démarche.

Cette prestation et les visites associées sont comprises dans la cotisation annuelle.